



Recours après versement d'un acompte (urgent)

Par **kras**, le **18/11/2009** à **11:10**

Bonjour,

J'ai acheté au mois de septembre une payotte de jardin dans une foire internationale.

Le problème vient du fait que aujourd'hui je ne désire plus cette payotte car je suis obligé de vendre ma maison donc il n'y aura aucun terrain où la livrer.

Le jour de l'achat j'ai signé un bon de commande de 4800€ et j'ai déjà versé un acompte de 1500€ que le prestataires à déjà encaissé.

La livraison est prévu pour le mois de Mars 2010 et il ne faut que 2 mois d'acheminement pour qu'il livre la payotte. Je viens récemment de lui signaler mon problème (soit 5 mois avant la livraison), évidemment le prestataire se rétracte pour me rembourser mon acompte malgré que je lui est proposé de lui versé 300€ de dédommagement.

Je vous demande si je n'ai absolument aucun recours recours pour récupérer mon acompte où une partie de 1500 €.

Merci beaucoup à toutes personnes pouvant m'éclaircir